

## MODALITÉS ET DOCUMENTS PROCÉDURE D'INSCRIPTION 2024-2025

### 1- Le dossier d'inscription :

- Doit être complet et lisible.
- Contenir **obligatoirement** pour l'élève et ses responsables légaux **une adresse mail et un numéro de téléphone.**
- Être **remis complet** le jour de l'inscription :

Lundi 24 juin 7h30 - 17h	3 <sup>ème</sup> Prépa Métiers
Mardi 25 juin 7h30-12h	CSCDR (Certificat de Spécialisation Cuisinier en Desserts de Restaurant)
Mardi 25 juin 13h-17h	DTMS (Diplôme de technicien métiers du spectacle Option habillage)
Jeudi 27 juin 13h-19h30	SECONDE BAC PRO - 2MCC(Métiers de la Couture et de la Confection), SECONDE BAC PRO - 2MCSG(Métiers du Cuir option Sellerie Garnissage), SECONDE BAC PRO - 2GATL(Gestion Administrative, du Transport et de la Logistique), Passerelle PREMIERE BAC PRO - 1AGORA(Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités), Passerelle PREMIERE BAC PRO – 1MCC (Métiers de la Couture et Confection) et 1MCSG (Métier du Cuir option Sellerie Garnissage).
Vendredi 28 juin 7h30-13h	PREMIERE ANNEE CAP - 1CAP EPC(Equipier Polyvalent de Commerce), SECONDE BAC PRO - 2MRC(Métier de la relation Client), Passerelle PREMIERE BAC PRO - 1COM(Métiers du commerce et de la vente – option A),
Vendredi 28 juin 13h-19h30	SECONDE BAC PRO 2MHR(Métier de l'Hôtellerie Restauration), PREMIERE ANNEE CAP - 1 CAP CSH(Commercialisation et services en Hôtel-Café-Restaurant), PREMIERE ANNEE CAP - 1 CAP CUISINE(Cuisine), PREMIERE ANNEE CAP - 1 CAP PSR(Production et Service en Restauration), Passerelle PREMIERE BAC PRO - TCCSR(Cuisine et Commercialisation Service en Restauration).

- Photocopie de la carte d'identité ou passeport de l'élève
- Photocopie du livret de famille (toutes les pages) ou le cas échéant l'acte de naissance
- Photocopie de la partie concernant la garde des enfants du jugement de divorce
- Photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF ou quittance de loyer de moins de 3 mois)
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Si plus de 16 ans dans l'année 2023/2024, photocopie de l'attestation de recensement et du certificat de présence à la Journée Défense et Citoyenneté
- Photocopie de l'attestation d'assurance scolaire 2024/2025
- 2 photos d'identité récentes pour le carnet de liaison et le dossier administratif
- Photocopie de la page vaccination du carnet de santé avec mention du nom et prénom
- Pour les élèves de 1 CAP PSR– 1 CAP Cuisine et CSH – 2MHR – 2MMC – 2MCSG et les passerelles cuisine, MMC ou MCSG la fiche « Aptitude aux travaux réglementés » complétée avec les documents justificatifs sous enveloppe portant le nom/prénom/formation.
- Si nécessaire, photocopies du PAP, notification MDPH (AESH, ULIS etc..), aménagement aux examens.
- Si nécessaire, la demande d'internat complétée et signée des deux responsables légaux.

### Impérativement à joindre au dossier si obtention:

- Attestation de réussite au savoir nager
- "Passe nautique" pour activité nautique

## Le dossier d'inscription comprend :

### Des documents à compléter de manière lisible et à remettre lors de l'inscription :

- 1- Fiche inscription
- 2- Fiche d'inscription à la demi-pension
- 3- Fiche de demande d'admission à l'internat si nécessité
- 4- Fiche infirmerie
- 5-Fiche « Aptitude travaux réglementés »
- 6- Fiche autorisation du représentant légal en faveur de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

### Des documents à conserver par les parents et élèves pour information :

- Information parents/élèves ACCÈS TURBOSELF ET TARIFS DEMI- PENSION
- Information parents/élèves ACCUEIL DES ÉLÈVES INTERNAT - TROUSSEAU INTERNAT
- Information CARTE JEUNE RÉGION OCCITANIE
- Information CALENDRIER DES STAGES EN ENTREPRISE ET RENTRÉE SCOLAIRE 2024.

### Aucun dossier d'inscription ne sera pris en compte si ce dernier n'est pas :

- lisiblement renseigné
- totalement renseigné (tous les champs doivent être renseignés) y compris l'adresse mail des parents. L'adresse mail et le numéro de téléphone du représentant légal 1 et 2 sont obligatoires.
- complet (tous les documents doivent être joints et porter le nom/prénom/formation de l'élève)

## 2- Bourses de lycée :

A partir de la rentrée scolaire 2024, l'attribution des bourses de lycée se fera de manière automatique **si vous avez accepté l'étude automatique du droit à bourse lors de la réinscription.** Il n'y a donc plus de dossier de bourse à constituer.

Attention néanmoins, **si vous n'avez pas coché cette case lors de la réinscription** vous devrez déposer une demande en ligne ou papier **même si votre enfant est déjà boursier**, la reconduction de la bourse ne sera plus automatique dans ce cas.

Calendrier de la campagne de bourse (**uniquement si vous n'avez pas opté pour l'étude automatique du droit à bourse**) : du 1er septembre au 17 octobre 2024.

- **Faire une demande de bourse de lycée en ligne** : à partir du 30 mai  
(**Uniquement si vous n'avez pas opté pour l'étude automatique du droit à bourse**)
    - se connecter au portail Scolarité–Services [educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO](https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO)
    - saisissez avec votre **identifiant et mot de passe ENT/EduConnect** ou avec ceux de FranceConnect en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou d'Assurance maladie, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.A la fin de votre demande, validez votre saisie, vous pouvez imprimer ou télécharger un accusé de réception ou effectuer une estimation de votre droit à bourse.
  - **Faire une demande sur le formulaire de bourses 2024/2025 (version papier)** : à partir du 30 mai  
(**Uniquement si vous n'avez pas opté pour l'étude automatique du droit à bourse**)
    - Compléter le formulaire que vous pouvez télécharger à l'adresse:  
[educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO](https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO)
- Il est possible également de le récupérer à l'accueil du lycée ou auprès du service intendance. et joindre les photocopies des documents demandés

Le dossier d'inscription est à télécharger depuis le site internet du lycée <https://charles-de-gaulle-sete.mon-ent-occitanie.fr/>  
Si besoin, un dossier papier peut être retiré par l'élève ou ses parents à la Vie Scolaire.



Document à compléter.

### FICHE D'INSCRIPTION – Rentrée 2024/2025

**ELÈVE**  
Classe 2024/25: \_\_\_\_\_  
NOM : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Née le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
Nationalité : \_\_\_\_\_  
Téléphone mobile (obligatoire): \_\_\_\_\_  
Courriel (obligatoire): \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Adresse : rue \_\_\_\_\_  
Résidence \_\_\_\_\_ Bât \_\_\_\_\_ n°Appart \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Classe 2023/24: \_\_\_\_\_ Établissement : \_\_\_\_\_  
LV1 : \_\_\_\_\_ LV2 : \_\_\_\_\_

**REPRÉSENTANT LÉGAL 1 (paie les frais scolaires)**  
NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : rue \_\_\_\_\_  
Résidence \_\_\_\_\_ Bât \_\_\_\_\_ n°Appart \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone fixe (obligatoire) : \_\_\_\_\_  
Téléphone mobile (obligatoire) : \_\_\_\_\_  
Courriel (obligatoire): \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Emploi : \_\_\_\_\_  
 J'autorise l'établissement à m'envoyer des SMS (cocher)  
 J'autorise l'établissement à communiquer mon adresse et mon courriel aux associations de parents (cocher)

**REPRÉSENTANT LÉGAL 2**  
NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : rue \_\_\_\_\_  
Résidence \_\_\_\_\_ Bât \_\_\_\_\_ n°Appart \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone fixe (obligatoire) : \_\_\_\_\_  
Téléphone mobile (obligatoire) : \_\_\_\_\_  
Courriel (obligatoire): \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Emploi : \_\_\_\_\_  
 J'autorise l'établissement à m'envoyer des SMS (cocher)  
 J'autorise l'établissement à communiquer mon adresse et mon courriel aux associations de parents (cocher)

**AUTRE PERSONNE À CONTACTER**  
NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone mobile : \_\_\_\_\_  
Lien avec l'élève :  
Ascendant   
Frère ou sœur majeur   
 Service éducatif. Nom du service .....  
 Autre. Précisez.....

## ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (représentant légal 1), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales. **De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.** Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

**Vous-même :**

Nom de famille\* (1) : .....

Nom d'usage (2) : .....

Prénom 1\* (3) : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....

Date de naissance\* : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ Pays de naissance\* : .....

Département de naissance\* (4) : \_\_\_\_ Commune de naissance\* (4) : .....

**Votre concubin(e) :**

*Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche*

Nom de famille\* (1) : ..... Civilité\* : Mme  M.

Nom d'usage (2) : .....

Prénom 1\* (3) : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....

Date de naissance\* : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ Pays de naissance\* : .....

Département de naissance\* (4) : \_\_\_\_ Commune de naissance\* (4) : .....

### Pièces obligatoires à joindre

- Photocopie de la carte d'identité du responsable légal 1
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport de l'élève
- Photocopie du livret de famille (toutes les pages) ou le cas échéant l'acte de naissance
- Photocopie de la partie concernant la garde des enfants du jugement de divorce
- Photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF ou quittance de loyer de moins de 3 mois)
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Si plus de 16 ans dans l'année 2023/2024, photocopie de l'attestation de recensement et du certificat de présence à la Journée Défense et Citoyenneté
- Photocopie de l'attestation d'assurance scolaire 2024/2025
- 2 photos d'identité récentes pour le carnet de liaison et le dossier administratif

Je déclare avoir, avec mon enfant, pris connaissance du règlement intérieur sur le site

<https://charles-de-gaulle-sete.mon-ent-occitanie.fr/> rubrique VOTRE PARCOURS DE FORMATION ET VOTRE CADRE D'ÉTUDE/ votre cadre d'études.

Signature (obligatoire) du responsable légal :

Si renvoi numérique en PDF NOM \_\_\_\_\_ signer en cochant la case

Si renvoi papier NOM \_\_\_\_\_ signature



**Document à compléter et à remettre  
lors de l'inscription si nécessaire.**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS - AMÉNAGEMENTS DE LA SCOLARITÉ

### Elève :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Classe 2023/24 : \_\_\_\_\_ Établissement : \_\_\_\_\_

### Responsables légaux :

Nom .....prénom .....

Tel. Portable.....

### L'élève bénéficie en 2023/24 d'un(e) :

PAP motif \_\_\_\_\_ (joindre copie du dernier PAP)

PPS \_\_\_\_\_ (joindre copie de(s) notifications ULIS/AESH etc...)

D'aménagements aux examens    oui (joindre copie de la notification)    non

**Veillez adresser sous enveloppe cachetée les documents en notant le NON/CLASSE de votre enfant.**

A Sète, le ..... / ..... / 2024

Signature du responsable légal.

**Autorisation  
du représentant légal  
Année scolaire 2024-2025**

**Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le  
cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu  
professionnel**

Je soussigné (e) (Nom, prénom) :

Représentant légal de l'élève mineur :  
(Nom, prénoms)

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Inscrit au lycée Charles de Gaulle de Sète  
En classe de (niveau, diplôme, spécialité)

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté Décret n° 2023-765 du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Le compte bancaire de l'élève (joindre RIB au nom de l'élève).
- Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre un RIB au nom du représentant légal).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

*Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »*

Date et signature



Document à compléter et à remettre avec les documents demandés sous enveloppe.

**FICHE INFIRMERIE  
2024/2025**

**Elève :**

Nom : .....Prénom :.....

Classe 2024/25 : .....

date de naissance : ...../...../.....

**Responsable légal 1 :**

Nom .....Prénom .....

Tel. Domicile..... Tel. Travail.....

Tel. Portable.....

**Responsable légal 2 :**

Nom .....Prénom .....

Tel. Domicile..... Tel. Travail.....

Tel. Portable.....

**Personnes à prévenir en cas d'urgence autre que les responsables légaux :**

Nom Prénom	Lien avec l'élève	N° Téléphone

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagner de son responsable légal.**

**Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) :**

- Allergies à .....
- Traitements en cours *précisez* .....
- Autre *précisez* .....
- .....

**Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :**

Nom : .....

Adresse : .....

Tel : .....

Autorisez-vous l'infirmière scolaire et le médecin scolaire à contacter le médecin traitant si besoin ?

OUI                       NON

**Au cours de la précédente année 2023/2024, votre enfant a-t-il bénéficié :**

- d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)  OUI                       NON

Si OUI, pour quelle pathologie, maladie chronique ? .....

**Remarque :** le PAI de votre enfant ne se reconduit d'une année sur l'autre que si vous en faites la demande (se renseigner auprès de l'infirmière).

**Pour information, l'infirmière ne gère pas les PAP**

- d'un dossier M.D.P.H. (handicap)     OUI                       NON

*Veuillez adresser sous enveloppe cachetée les documents que vous jugez utiles à l'attention du médecin scolaire ou de l'infirmière du lycée. Les remettre avec la fiche infirmerie.*

**PRISE de traitement ponctuel à l'infirmerie (en cas de douleur, fièvre ...) :**

Autorisez-vous l'infirmière, après un interrogatoire rigoureux, à proposer à votre enfant des médicaments de la liste des médicaments à usage strictement infirmier autorisés au B.O. du 6 janvier 2000 ?

**Ex :** paracétamol (doliprane®), strepsils®, spafon®, smecta®, bain bouche hextril®, granules Arnica®, euphytose®, charbon végétal, pommade arnican®, biafine®, hémoclar®, dakin®.

OUI                       NON

***Pour rappel, pour des mesures de sécurité, il est interdit d'avoir des médicaments sur soi dans l'enceinte de l'établissement scolaire.***

***Si votre enfant doit prendre un traitement, une autorisation de prise de traitement sur le temps scolaire ou un PAI doivent être envisagés en collaboration avec l'infirmière.***

**Vaccinations :** merci de joindre une photocopie du carnet de santé à la page des vaccinations

A Sète, le ..... / ..... / 2024

Signature du responsable légal





*Document à compléter et à joindre au dossier  
d'inscription.*

*Concerne exclusivement les élèves de  
2 MHR - 2 MMV- 2MCSG - 1 CAP CUIS-  
1 CAP PSR – DTMS moins de 18 ans ainsi que  
les élèves passerelles MMV/ MCSG/ CUISINE*

## APTITUDE AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS 2024 - 2025

### Questionnaire pour la visite médicale en 1<sup>ère</sup> année

**A remplir par les parents ou tuteurs légaux de l'élève dans le cadre de l'aptitude à suivre une  
Formation professionnelle et obligatoire  
(Code du travail: articles D4153-41 à D4153-47)**

### Carnet de santé obligatoire

**Elève**

Nom:..... Prénom:.....

Date de naissance:..... Section suivie:.....

**Responsable légaux:**

Nom: ..... Prénom:..... Tel:.....

Nom: ..... Prénom:..... Tel:.....

Votre enfant va suivre une formation professionnelle l'exposant à des travaux réglementés (utilisation de machines dites dangereuses). Ainsi, tous les élèves mineurs (de 15 à 18ans) auront une Visite Médicale Obligatoire en début d'année 2024-2024. Nous vous demandons de remplir ce questionnaire ci-dessous en vue d'établir l'aptitude de votre enfant à rester en atelier et à partir en stage.

**ATTENTION :** Le médecin scolaire ne pourra établir la fiche d'aptitude qu'à partir des informations que vous transmettez sur ce questionnaire, rempli et signé, et à la date que vous indiquerez.

Si un changement devait avoir lieu sur son état de santé en cours d'année, nous vous remercions de nous le faire savoir au plus tôt afin que le médecin scolaire puisse réévaluer, si besoin, l'aptitude de votre enfant à poursuivre sa formation.

**CE QUESTIONNAIRE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT REMPLI POUR SA FORMATION**

Coordonnées du Médecin traitant :

.....

Antécédents médicaux:

Si oui, précisez:

- Allergie: respiratoire Oui  Non   
    Cutanée Oui  Non   
    alimentaire Oui  Non
- Asthme Oui  Non
- Eczéma Oui  Non
- Epilepsie Oui  Non
- Diabète Oui  Non
- Problèmes ostéo-articulaire (dos) Oui  Non
- Sensoriel: problème de vue Oui  Non   
    Problème d'audition Oui  Non
- Maladie cardiaque Oui  Non
- Toutes pathologies ou maladies qui vous semblent importantes à nous communiquer:  
.....

- A-t-il été hospitalisé victime d'un accident? Si oui précisez:  
.....
- A-t-il eu une perte de connaissance, un traumatisme crânien? Si oui, précisez:  
.....

Suivi actuel:

- A-t-il un suivi psychologique, si oui, précisez:  
.....
- A-t-il un suivi médical, si oui, précisez:  
.....
- A-t-il un traitement médical, si oui, précisez:  
.....
- Autres suivis:  
.....

Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de sante, ses lunettes s'il en porte et copie de tous documents utiles en votre possession (copie de comptes rendus récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc... )

INFORMATION IMPORTANTE:

La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines ou de conduites d'engins. Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée, pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de d'information ci-dessus

A.....le.....

Signature de l'élève:

Signatures des parents:

JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DES PAGES DE VACCINATION

**Questionnaire obligatoire à remettre au médecin le jour de la visite**



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Hérault

Promotion de la santé et Service social en faveur des élèves

Sète, le 30 avril 2024

**Dr Marie-Pierre  
BEAUVARLET**  
Médecin éducation  
nationale

Centre Médico Scolaire  
1, Rue Denfert-Rochereau

34200 SETE

Téléphone  
04.67.51.15.77

Courriel  
cms34.thau@ac-montpellier.fr

Votre enfant souhaite suivre une formation aux métiers de la restauration du lycée Charles de GAULLE :

- Bac pro Cuisine (Seconde, Première, Terminale)
- CAP Cuisine (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année)
- CAP PSR (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année)

Un avis médical doit être rendu, afin d'évaluer les éventuelles contre-indications à cette formation.

- Dans le cas d'une allergie alimentaire connue, merci de prendre attache auprès de l'allergologue qui suit votre enfant. Ce spécialiste précisera si l'enfant est apte à suivre cette formation et à quelles conditions (précautions ; évictions ; traitements d'urgence...).

- Dans le cas d'absence de suivi allergologique, nous vous remercions de prendre rendez-vous avec un allergologue le plus rapidement possible afin de savoir si votre enfant ne présente pas de contre-indications à cette formation.

**Dr Marie-Pierre  
BEAUVARLET**  
Médecin éducation nationale



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Hérault

**Promotion de la santé et Service social en faveur des élèves**

Sète, le 30 avril 2024

**Dr Marie-Pierre  
BEAUVARLET**  
Médecin éducation  
nationale

Centre Médico Scolaire  
1, Rue Denfert-Rochereau  
34200 SETE

Téléphone  
04.67.51.15.77

Courriel  
cms34.thau@ac-montpellier.fr

Pour la poursuite de la formation de votre enfant dans la filière choisie, le médecin scolaire établit l'aptitude à partir du questionnaire ci-joint daté et signé que vous lui transmettez.

Cependant, si un changement devait avoir lieu sur son état de santé après la signature du questionnaire, pendant l'été ou en cours d'année, nous vous remercions de nous en informer au plus tôt, afin de réévaluer, si besoin, l'aptitude de votre enfant à poursuivre sa formation.

**Dr Marie-Pierre  
BEAUVARLET**  
Médecin éducation nationale